

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AE14

présenté par

M. Cabaré, Mme Lenne, Mme Saint-Paul, M. Barbier, M. Berville, M. Bonnell, M. Bouyx, Mme Chapelier, Mme Clapot, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Gayte, Mme Genetet, M. Girardin, Mme Givernet, M. Julien-Lafferrière, M. Kokouendo, Mme Krimi, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Masségli, M. Mbaye, M. Mendes, M. Nadot, Mme Michel, Mme O, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, M. Son-Forget, Mme Sylla, M. Tan, Mme Tanguy, Mme Thomas, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 20**

Compléter l'alinéa 7 par les mots suivants :

« et après le mot : « artistique, » est inséré le mot : « artisanal, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il y a lieu de reconnaître l'artisanat, une filière d'excellence, comme une activité susceptible de propulser sur le devant de la scène nationale et internationale. Il faut ainsi soutenir l'étranger qui a probablement suivi une formation et qui exerce une activité artisanale, manuelle, de haut niveau à venir en France.